



**DECISION DU CSCA N° 05-13
DU 20 JOUMADA I 1434 (1^{er} AVRIL 2013)
PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 204
DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIETE NATIONALE DE
RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (SNRT)**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Vu le Dahir n°1-02-212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, tel que complété et modifié, notamment l'article 3 (alinéa 12) ;

Vu la loi n°77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par Dahir n°1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) et notamment l'article 49 ;

Vu la décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuel n°23-12 du 23 kaada 1433 (10 octobre 2012) portant approbation du cahier des charges de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) ;

Vu le cahier des charges de la SNRT, notamment son article 206 ;

Vu la demande objet du courrier du Chef du Gouvernement sous la référence 00505 du 14 mars 2013 par laquelle il transmet à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle le projet de modification de l'article 204 du cahier des charges de SNRT;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi :

1°) Approuve la modification introduite à l'article 204 du cahier des charges de la SNRT telle que établie par le Gouvernement et rapportée en annexe de la présente décision ;

2°) Ordonne la notification de la présente décision au Gouvernement, et sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle - CSCA - lors de sa séance du 20 jourmada I 1434 (1^{er} avril 2013), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Madame Amina Lemrini Elouahabi, Présidente, Mesdames et Messieurs Rabha Zeidguy, Faouzi Skali, Mohamed Abderahim, Mohamed Auajjar, Bouchaib Ouabbi, Talaa Assoud Alatlasi et Khadija El Gour, Membres.

**Pour le Conseil Supérieur
de la Communication Audiovisuelle,**



**La Présidente du Conseil Supérieur
de la Communication Audiovisuelle**

Signé: Amina LEMRINI ELOUHABI